



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48397

Texte de la question

M. Marcel Roques souhaite appeler l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la réforme engagée par les responsables de l'assurance maladie relative au transport des malades assis. En effet, ils ont décidé que le transport des malades assis serait désormais exclusivement réservé aux seuls SL (véhicules sanitaires légers), les taxis n'effectuant plus que de rares transports pour des motifs « socio-économiques ». Or, pour de nombreux taxis ruraux, une partie importante de la clientèle est constituée par ce type de transport. La fédération des taxis, consciente des efforts nécessaires en matière budgétaire, a proposé que s'explique dans tous les cas le mode de tarification le moins élevé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser si une telle solution de compromis ne pourrait être envisagée afin de ne pas pénaliser lourdement les artisans taxis, particulièrement en zone rurale.

Données clés

Auteur : [M. Roques Marcel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48397

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 773